

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 1798

présenté par

M. Potier, M. Bardy, M. Bies, M. Cottel, M. Daniel, Mme Guittet et Mme Linkenheld

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 10, insérer l'alinéa suivant :

« 8° Favorise la paix et le développement par sa contribution positive à la diminution des risques liés au changement climatique pour les populations de l'hémisphère sud et pour les générations futures sur l'ensemble de la planète. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à engager une double solidarité, dans l'espace et dans le temps, avec les populations plus fragiles du Sud.

Le changement climatique est une des menaces les plus importantes pour la paix et le développement. Lutter contre ses mauvais effets s'inscrit dans un dessein planétaire.